

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

OBJET :**Cession foncière - Atelier Relais n°7****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas GEIGER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap a mis en vente le 27 juillet 2020 au plus offrant, l'atelier-relais N°7, sis 1, rue des Performances, d'une superficie de 160,90 m² et 3 places de stationnement formant les lots N°7, 39, 40 et 41 situés dans le Bât C de la copropriété dont l'assiette est constituée par la parcelle cadastrée AT 363 d'une contenance de 6 618 m², libre de toute occupation.

La publicité a été diffusée aux Notaires par courrier, dans la presse gratuite, sur les sites de la Ville, de l'agglomération, de "Facebook" et du "Bon Coin", et affichée sur place, ainsi qu'en mairie et ses annexes.

Prenant en compte le rapport de diagnostic concernant le métrage en Loi Carrez, et l'évaluation du Service du Domaine en date du 26 février 2020, ayant évalué ce bien immobilier à 980 €/m², la valeur vénale est de 158 662 € pour 160,90 m².

Cinq offres ont été réceptionnées à la date limite du 15 septembre 2020, dont deux recevables, puisque le montant est au-dessus de l'estimation du Domaine.

La proposition qui a été retenue est celle de la SARL L&D PLOMBERIE-CHAUFFAGE qui est la plus élevée, avec un montant de cent soixante cinq mille euros.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition énergétique, et des Finances réunies respectivement les 17 et 18 novembre 2020, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

Article 1 : Céder le bien sur la parcelle cadastrée AT 363 à la SARL L&D PLOMBERIE-CHAUFFAGE moyennant le prix de 165 000 €,

Article 2 : Signer les actes correspondant qui seront rédigés en la forme notariée.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

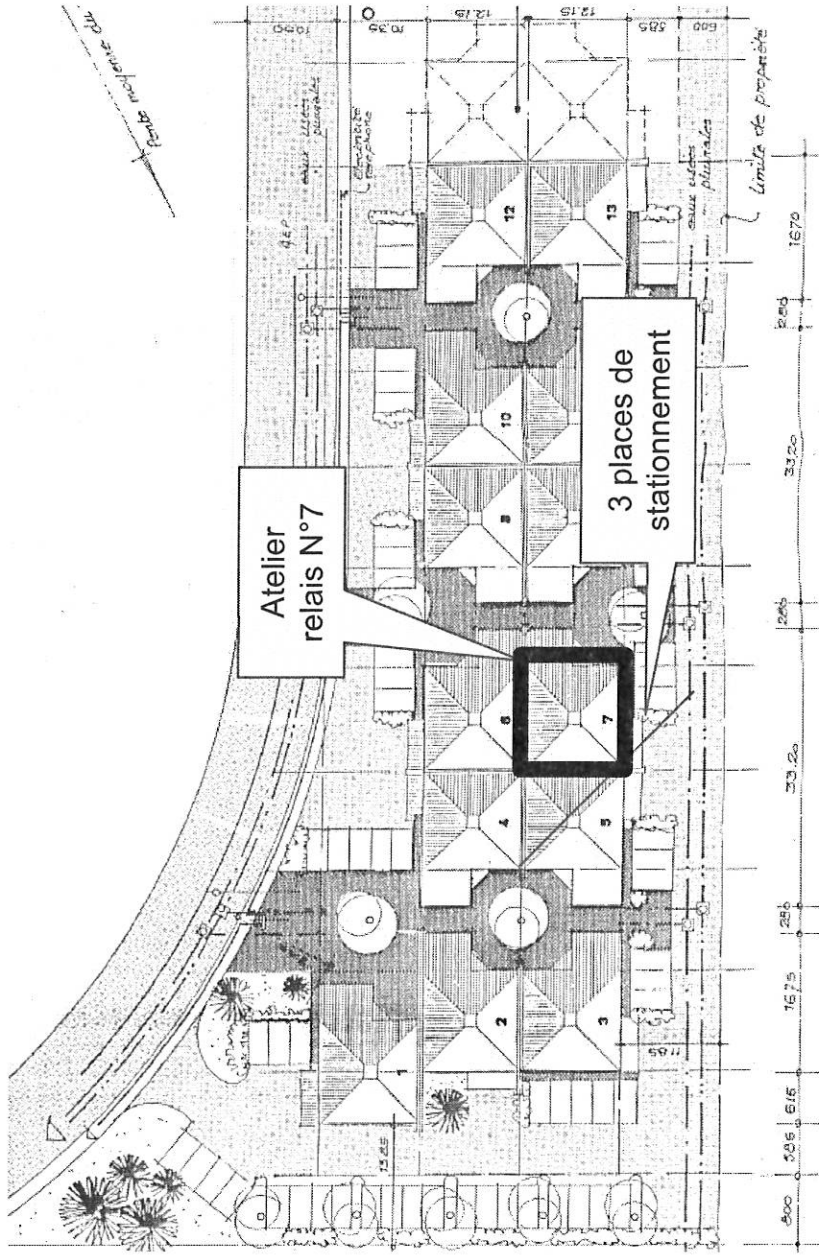
La conseillère municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 08 DEC. 2020
Affiché ou publié le : 08 DEC. 2020

PLAN DE MASSE ATELIER RELAIS N°7





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300-SD

(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE VAUCLUSE
PÔLE EXPERTISE ET SERVICES AUX PUBLICSSERVICE : PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE D'AVIGNON
(pour les départements des Alpes de Haute Provence,
des Hautes Alpes et de Vaucluse)Adresse : Cité administrative - Avenue du 7^{ème} Génie
B.P. 31091
84097 AVIGNON CEDEX 9

Téléphone : 04.90.80.41.45

Courriel : ddfip84.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Christel MORAND

Téléphone : 04.90.80.41.36

Portable : 06.33.29.80.10

Courriel : christele.morand@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2020-05061V0136

Le 26/02/2020

L'Administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Départemental des Finances Publiques
de Vaucluse

À

M. LE MAIRE

SERVICE FONCIER – DIRECTION DE L'URBANISME OPÉRATIONNEL
SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
31 ROUTE DE LA JUSTICE
05000 GAP**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

DÉSIGNATION DU BIEN :	LOCAUX D'ACTIVITÉ – ATELIERS RELAIS
ADRESSE DU BIEN :	1 RUE DES PERFORMANCES ZA LA JUSTICE II À GAP (05000)
VALEUR VÉNALE	147.980€

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

COMMUNE DE GAP

SANDRINE CASTAGNA

2 –

Date de consultation

07/02/2020

Date de réception

07/02/2020

Visite

Néant

Date de constitution du dossier "en état"

07/02/2020

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Demande d'évaluation de valeur vénale dans le cadre de la cession d'un lot de copropriété à usage d'ateliers relais.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : AT 363 lots 7, 39 à 41Superficie : /Surface : 151m²Description du bien :

Il s'agit d'un local d'activités de plain-pied comprenant outre un atelier, une cuisine, des bureaux et des sanitaires.

La cuisine est à plafond rampant avec menuiseries bois, les bureaux ont des faux plafonds, sans fenêtre mais avec des pavés de verre, et un des bureaux est équipé de menuiseries métalliques, les sanitaires sont équipés de menuiseries bois avec plafond rampant.

Ce local dispose de 3 lots d'emplacements de stationnements.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaires :

Commune de GAP

Origine de propriété :

Acquisition du 19/06/1989 (volume 8198 lot 16)

Situation d'occupation :

Libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UE_ab du PLU

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison, qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

La valeur vénale arrondie est établie à **148.000€ (980€/m²)**.

Une marge de négociation de 10% est laissée à l'appréciation du Consultant.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de **18 mois**.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

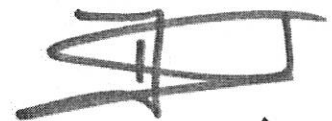
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques de Vaucluse, par délégation,

L'Inspecteur Des Finances Publiques

Évaluateur



Christel MORAND